



BUREAU D'INGÉNIERIE CONSEIL

| De l'idée à l'impact

NOTE STRATÉGIQUE

Sécuriser le crédit agropastoral et agro-industriel

Note d'information aux partenaires financiers du Cameroun — protocole d'ingénierie XP-NOVA pour la levée du verrou bancaire

RÉFÉRENCE	NS-20260923/DG/XPN-FIN
DATE	23 septembre 2026
DESTINATAIRE	Établissements de crédit, banques, EMF et bailleurs — Cameroun
ÉMETTEUR	XP-NOVA SARL — Direction Générale

DIFFUSION EXTERNE — PARTENAIRES FINANCIERS

Résumé opérationnel

Au Cameroun, le crédit agricole ne bute pas d'abord sur son prix. À **9,03 %** au premier trimestre 2026, le pays affiche les taux les plus bas de la CEMAC — loin de la moyenne régionale de 12,38 %. Il bute sur la **rareté** : le volume de crédits nouveaux a reculé de **28,2 %** en un an, et les PME, qui forment 80 % du tissu industriel, n'en captent que **21,3 %**. Quand le crédit se raréfie, ce n'est plus le taux qui décide de l'octroi, **c'est la qualité du dossier**.

Trois dispositifs ouverts déplacent l'équation du risque, et aucun n'est encore pleinement mobilisé : un fonds de garantie agricole offrant une **couverture partielle à 50 %**, adossé à deux projets dotés de 75 et 65 milliards FCFA ; un dispositif de **14 milliards FCFA** lancé le **16 septembre 2026**, visant précisément les entreprises situées entre la microfinance et le crédit bancaire ; et une voie foncière intermédiaire ouverte le 1^{er} avril 2026, qui rend instruisables des dossiers qui ne l'étaient pas. **Ce qui manque n'est plus la ressource, c'est le dossier capable de la capter**.

XP-NOVA SARL expose ici le protocole par lequel il prépare un projet agropastoral ou agro-industriel à la bancabilité : **six piliers de sécurisation**, adossés à un catalogue de **112 prestations codifiées** et à une cartographie de **76 risques**, avec modèles financiers remis **ouverts**, audit par un **contrôleur tiers** distinct de l'auteur, sûretés OHADA et décaissement conditionné à des jalons vérifiés. **Le bureau ne garantit pas l'octroi du financement et ne perçoit aucune commission sur un financement obtenu** (§ 6.2). Les points qu'il n'a pas pu établir sont listés au § 9 plutôt que tus.

1. Objet et régime de preuve

1.1 Objet

Cette note expose aux établissements de crédit, aux établissements de microfinance et aux bailleurs intervenant au Cameroun le **protocole d'ingénierie** par lequel XP-NOVA SARL prépare un projet agropastoral ou agro-industriel à la bancabilité. Elle décrit ce que le prêteur reçoit, comment il peut le vérifier, et **ce que le bureau ne garantit pas**.

1.2 Ce que cette version corrige

Elle reprend une version antérieure du 23 septembre 2026 dont elle conserve l'architecture — le diagnostic du verrou bancaire, les six piliers de sécurisation, la matrice des prestations et les engagements de gouvernance. **Onze points ont été corrigés ou complétés après vérification**. Ils sont listés ici parce qu'un document adressé à un comité de crédit doit pouvoir être contrôlé ligne à ligne.

Vérifications conduites les 20 et 23 septembre 2026

Affirmation de la version antérieure	Constat	Traitement
« intégré à ses 162 prestations »	Non étayé. Le référentiel en vigueur — cahier des prestations v3.0 du 31/08/2026 — porte 112 prestations codifiées , dont les prix ont été contrôlés ligne à ligne à 0 écart . Vingt prestations supplémentaires sont chiffrées mais leurs efforts ne sont pas encore validés par la Direction.	Corrigé en 112 (§ 4)
« Taux d'intérêt élevés (~12 %) » au Cameroun	Inexact pour le Cameroun. Selon la BEAC, le taux moyen des crédits nouveaux au Cameroun s'établissait à 9,03 % au premier trimestre 2026. Les 12,38 % sont la moyenne de la	Chiffres rétablis ; l'argument est déplacé du prix du crédit vers sa raréfaction (§ 2.1)

Affirmation de la version antérieure	Constat	Traitement
	CEMAC : le Cameroun y affiche les taux les plus bas de la zone, loin du Gabon (21,51 %) et de la Guinée équatoriale (17,44 %).	
ACEFA cité parmi les guichets de financement vers lesquels orienter les promoteurs	Erreur de fait. Le programme ACEFA est achevé : il s'est déroulé du 14 juillet 2017 au 14 juillet 2023 (source AFD). L'orienter vers ce guichet en 2026 discrédite l'ensemble de la liste.	Retiré ; remplacé par les dispositifs réellement ouverts (§ 2.3)
Émetteur : « Direction de l'Ingénierie Financière » · « Panel de Contrôle Indépendant »	Ces entités ne figurent pas dans l'organisation de XP-NOVA. Un partenaire financier qui demanderait à rencontrer ce directeur mettrait le bureau en difficulté.	Émetteur : Direction Générale. Le contrôle indépendant est décrit tel qu'il s'exerce réellement — un contrôleur tiers mandaté mission par mission (§ 7 et 8)
« Cameroun & Zone CEMAC »	La présence opérationnelle documentée couvre les régions de l' Ouest, du Littoral, du Centre et de l'Adamaoua.	Recentré sur le Cameroun ; la CEMAC n'est citée que comme cadre monétaire et réglementaire
Codes STR-202, STR-203, DEC-103	Introuvables dans le référentiel de codification , qui suit la forme XX-Pn-Em-nn , complétée des parcours PT-00 à PT-11 et de codes transverses.	Retirés de la matrice tant qu'ils ne sont pas confirmés (§ 4, réserve)
« standards FIDIC, PMP, ISO 31000 »	PMP n'est pas une norme : c'est une certification individuelle de chef de projet. Annoncer un alignement normatif non certifié devant un analyste bancaire est un risque inutile.	Formulation requalifiée en principes d'inspiration, sans revendication de conformité certifiée (§ 7)
« Piège des 90 jours » — exigence d'échéances trimestrielles	Caractérisation, non mesure. Aucune statistique publique ne documente la structure d'échéancier des crédits agricoles camerounais.	Conservé comme constat de terrain, explicitement présenté comme tel (§ 2.2)
Aucune mention des dispositifs publics ouverts en 2023 et 2026	Omission majeure. Le fonds de garantie agricole et le dispositif lancé le 16 septembre 2026 changent l'équation de risque du prêteur bien plus que n'importe quel pilier d'ingénierie.	Section nouvelle (§ 2.3)
Aucune mention des échéances réglementaires de marché	Omission majeure pour un prêteur. Un emprunteur exportateur qui perd son débouché européen au 30 décembre 2026 devient insolvable : c'est un risque de crédit, pas un sujet commercial.	Section nouvelle (§ 5)
Aucune limite de responsabilité énoncée	Un document remis à un comité de crédit sans limite écrite expose le bureau.	Section nouvelle (§ 6.2)

1.3 Régime de preuve

Trois statuts sont distingués et jamais confondus : **fait vérifié** (source primaire consultée et datée, § 11) ; **donnée interne contrôlée** (issue d'un référentiel ayant passé un contrôle de non-régression documenté) ; **constat de terrain** (observation d'ingénierie, non mesurée). Les montants sont en francs CFA sauf mention contraire.

2. Diagnostic vérifié — le verrou du financement agricole au Cameroun

2.1 Les faits

9,03 % TAUX MOYEN DES CRÉDITS, T1 2026	-28,2 % VOLUME DE CRÉDITS NOUVEAUX SUR UN AN	21,3 % PART DES CRÉDITS ALLANT AUX PME	466,9 Md IMPORTATIONS DE CÉRÉALES 2025 (FCFA)
--	--	--	---

Le crédit n'est pas d'abord cher au Cameroun : il est rare et sélectif. Le volume de crédits nouveaux mis en place est tombé à **1 337,3 milliards FCFA** au premier trimestre 2026, contre 1 887 milliards un an plus tôt, soit **-28,24 %**, tandis que le taux moyen remontait de 8,26 à **9,03 %**. À fin septembre 2024, les grandes entreprises captaient **67,80 %** des crédits (1 139,6 milliards) contre **21,31 %** pour les PME (358,2 milliards), alors que celles-ci représentent environ 80 % du tissu industriel.

Ce que ce renversement de diagnostic change pour le prêteur

Quand le crédit se raréfie et que la sélectivité augmente, **ce n'est plus le taux qui décide de l'octroi, c'est la qualité du dossier**. Un comité de crédit qui doit arbitrer entre dix demandes pour une enveloppe qui en finance trois ne cherche pas le projet le plus rentable sur le papier : il cherche celui dont les hypothèses tiennent et dont les sûretés sont opposables. C'est précisément l'objet du protocole exposé au § 3.

Le déficit de financement n'est pas seulement conjoncturel. Il est structurel et documenté : le projet de banque agricole promis en 2011 — la Cameroon Agriculture Financial Rural Corporation — a été **suspendu en 2018**. L'État a depuis choisi d'appuyer les institutions financières existantes plutôt que d'en créer une nouvelle (§ 2.3).

2.2 Les quatre verrous, requalifiés

Verrous du financement agropastoral — nature et statut de la preuve

Verrou	Mécanisme	Statut
Aversion au risque agropastoral	Mortalité du cheptel, aléas climatiques, volatilité du prix des intrants et des aliments : la variance de production est réelle et rarement documentée dans les dossiers présentés.	Constat de terrain
Raréfaction et sélectivité du crédit	Volume en repli de 28,2 % sur un an ; les PME captent le cinquième des concours pour les quatre cinquièmes du tissu.	Fait vérifié (BEAC)
Inadéquation des échéanciers aux cycles biologiques	Des remboursements exigés avant que la première bande d'élevage ou la première récolte n'ait produit de recette. Le projet est mis en défaut par sa structure de financement, non par son exploitation.	Constat de terrain — aucune statistique publique ne documente la structure d'échéancier des crédits agricoles camerounais
Préférence pour le négoce à rotation rapide	Les opérations d'importation et de commerce de court terme offrent un cycle de trésorerie mesurable en semaines, l'investissement productif en années.	Constat de terrain, cohérent avec la facture d'importation céréalière de 466,9 Md FCFA en 2025

2.3 Ce qui a changé — trois dispositifs que le prêteur doit connaître

Trois faits nouveaux modifient l'équation de risque, et aucun ne figurait dans la version antérieure de cette note.

a) Un fonds de garantie agricole opérationnel — garantie partielle à 50 %

Le **Fonds de facilitation de l'offre de crédit pour le développement des chaînes de valeur agricoles, de l'élevage et de la pisciculture** (2FC-CVAEP) a été créé par décret du Premier ministre du **22 mars 2023**. Il comporte deux compartiments — chaînes de valeur agricoles d'une part, élevage et pisciculture d'autre part — chacun doté de deux guichets : un mécanisme de **garantie partielle à hauteur de 50 %** adossé aux banques agréées, et une **facilité de refinancement** destinée aux établissements de microfinance. Ses ressources proviennent de deux projets cofinancés par l'État et la Banque africaine de développement, dotés respectivement de **75 et 65 milliards FCFA**.

Ce que cela signifie : une part substantielle du risque de contrepartie peut être transférée. **Un dossier correctement monté n'est plus seulement plus crédible : il est éligible à un partage de risque.**

b) Un dispositif ouvert le 16 septembre 2026, pour le segment exact que vous ne financez pas

L'**Investment Development & PSE Hub** a été lancé à Yaoundé le **16 septembre 2026**, porté par l'Initiative pour le commerce durable (IDH) avec le ministère de l'Économie, de la Planification et de l'Aménagement du territoire, sur un financement initial de **24,57 millions de dollars** — environ **14 milliards FCFA** — accordé par la Central African Forest Initiative. Il vise explicitement les petites et moyennes entreprises agricoles, les grandes coopératives et les entreprises agroalimentaires « qui rencontrent des difficultés à franchir le seuil entre la microfinance et le crédit bancaire classique ». Quatre piliers : assistance technique, capital d'amorçage remboursable réduisant le risque, paiements pour services environnementaux récompensant l'agroforesterie, et mise en relation avec des investisseurs. Objectif annoncé : mobiliser 29 millions de dollars supplémentaires d'ici 2030.

Ce que cela signifie : **le chaînon manquant entre microfinance et crédit bancaire dispose désormais d'un dispositif dédié et doté**. Un emprunteur trop grand pour l'EMF et trop risqué pour la banque n'est plus sans solution — à condition que son dossier soit présentable.

c) Une voie foncière intermédiaire depuis le 1^{er} avril 2026

Une lettre-circulaire du ministre des Domaines, du Cadastre et des Affaires foncières signée le **20 février 2026** et entrée en vigueur le **1^{er} avril 2026** autorise les chefs traditionnels de 3^e degré à délivrer deux attestations provisoires sur certaines dépendances du domaine national : l'attestation de reconnaissance des droits fonciers coutumiers et l'attestation de jouissance paisible des terres. Elles s'obtiennent gratuitement au niveau local et concernent, selon la coopération allemande, environ 13 millions d'habitants et 1,6 million de producteurs de cacao.

La nuance qui compte pour un prêteur, et qu'il ne faut pas laisser dans le flou

Une attestation provisoire n'est pas un titre foncier et ne constitue pas un collatéral bancaire. Elle documente l'occupation et rend instruisable un dossier qui ne l'était pas. XP-NOVA ne la présente jamais comme une sûreté : elle ouvre la procédure d'immatriculation, elle ne la remplace pas.

3. Le protocole de sécurisation en six piliers

Les six piliers de la version antérieure sont conservés. Chacun est ici rattaché à ce qu'il produit réellement et à l'étape du cycle qui le porte. **Le cycle XP-NOVA compte 4 phases et 13 étapes**, jalonnées de sept points de contrôle ; les références **E3**, **E6**, **E7**, **E8** et **E11** ci-dessous désignent des étapes de ce cycle.

Pilier 1 — Modélisation financière ouverte et tests de résistance

Étape 6, plan financier. Le modèle est un classeur **ouvert, formules visibles** : valeur actuelle nette, taux de rentabilité interne, délai de récupération, besoin en fonds de roulement, plan de trésorerie mensuel. Il est accompagné d'une **notice de scénarios de résistance** éprouvant le projet sur les variables qui le tuent réellement : choc sur le prix de l'aliment de bétail, mortalité, baisse de rendement, hausse du coût de l'énergie, allongement du délai de règlement client.

Ce que l'analyste peut vérifier : chaque hypothèse est isolée dans un onglet dédié et modifiable. Un analyste qui ne partage pas une hypothèse la change et lit immédiatement l'effet sur le service de la dette.

Pilier 2 — Contrôle indépendant et simulation de comité de crédit

Étape 7, business plan. En application de la **règle de non-cumul** — séparation de l'auteur de l'étude et du contrôleur — l'ensemble des hypothèses est audité par un contrôleur tiers **mandaté spécifiquement pour la mission** avant toute soumission. Une simulation de comité de crédit est conduite avec le promoteur pour éliminer les affirmations non étayées et préparer les réponses aux objections.

Ce que l'analyste reçoit : un rapport de revue de crédibilité et un avis motivé, y compris lorsqu'il est défavorable. Un avis de contrôle qui ne conclut jamais négativement n'a aucune valeur : XP-NOVA remet aussi les avis qui recommandent de ne pas déposer.

Pilier 3 — Sécurisation foncière et structuration des sûretés OHADA

Audit des titres, prévention des conflits d'occupation, constitution d'un panier de garanties collatéralisables et de sûretés structurées conformément à l'**Acte uniforme portant organisation des sûretés**, en coordination avec le notaire et la conservation foncière. Lorsque le titre n'existe pas, la voie intermédiaire ouverte le 1^{er} avril 2026 (§ 2.3 c) est mobilisée pour documenter l'occupation et engager l'immatriculation — **sans jamais être présentée comme une sûreté**.

Pilier 4 — Séquestre tripartite et décaissement par jalons

Pour éliminer le risque de détournement d'objet, une **convention de séquestre tripartite** — emprunteur, prêteur, tiers séquestre — conditionne la libération des fonds à la présentation de procès-verbaux de réception technique et de visas émis par le contrôleur d'exécution.

Le point que les prêteurs apprécient le plus, et sa condition

Le décaissement par jalons ne vaut que si **le visa est indépendant de celui qui construit**. XP-NOVA n'émet pas de visa d'exécution sur un ouvrage dont il aurait assuré la maîtrise d'œuvre sans qu'un contrôleur distinct intervienne. Le prêteur peut exiger cette séparation et la faire écrire dans la convention.

Pilier 5 — Financement par usage et différés calés sur les cycles

Étape 8, bouclage financier. Les maturités et différés sont négociés sur les **cycles biologiques réels** — durée des bandes d'élevage, calendrier cultural, montée en charge industrielle. Deux règles fermes : le besoin en fonds de roulement fait

l'objet d'une **ressource dédiée**, et le **fonds de roulement n'est jamais financé sur un crédit d'investissement**. S'y ajoute une **réserve de liquidité dimensionnée en mois de charges d'exploitation**, et non en pourcentage de l'investissement.

Pilier 6 — Sécurisation des débouchés et orientation vers les guichets ouverts

Étapes 3 et 11, étude marketing et mise en marché. Chaque dossier repose sur une étude de marché de terrain **datée**, la qualification d'au moins deux circuits de distribution et la recherche d'engagements d'achat entre professionnels. L'orientation vers les dispositifs de financement se fait vers ceux qui sont **ouverts à la date du dossier** — fonds de garantie agricole, dispositif lancé en septembre 2026, guichet agricole de la banque des PME, réseaux coopératifs d'épargne et de crédit, lignes des bailleurs — la liste étant revérifiée à chaque mission.

Pourquoi cette dernière précision n'est pas une formule de style

La version antérieure de cette note orientait les promoteurs vers le programme **ACEFA, achevé depuis le 14 juillet 2023**. Une liste de guichets vieillit vite et se vérifie à chaque dossier : c'est désormais une étape du protocole, pas une annexe.

4. Les prestations mobilisées

Le catalogue XP-NOVA compte **112 prestations codifiées**, réparties sur quatre domaines de ressource — végétal, animal, halieutique et aquacole, forestier — et deux volets de transformation. Il est adossé à une **cartographie de 76 risques** en six familles, dont 37 classés critiques. Les prestations ci-dessous sont celles que mobilise la sécurisation bancaire.

Prestations dédiées à la levée du verrou bancaire

Référence	Objet	Rôle pour le prêteur	Livrables
PT-08 CTRL - P2 - E7 - 01	Revue de dossier et audit du business plan	Revue critique par un contrôleur tiers avant dépôt : test de crédibilité, détection des motifs de rejet	Rapport de revue de crédibilité · avis motivé de franchissement de jalon
Étape 6 domaines FV, FA, FH, FF	Modélisation financière par filière	Classeur ouvert, formules visibles : TRI, VAN, BFR, trésorerie, scénarios de résistance	Modèle financier ouvert · notice de scénarios · plan de trésorerie
XP-03 - 08	Diligence foncière et structuration des sûretés	Sécurisation des titres collatéralisables et montage du panier de garanties conformes à l'OHADA	Inventaire des garanties · dossier de sûretés validé par notaire
XP-03 - 07	Montage du séquestre et plan de décaissement	Convention tripartite : les fonds ne sont libérés que sur jalons techniques vérifiés	Convention de séquestre · plan de décaissement par jalons
Étape 8 CTRL - P2 - E8 - 01	Bouclage financier et contrôle des clauses	Soutenabilité du plan de financement, négociation des différés et maturités par usage	Accords de financement · note sur les clauses à risque
FOD - 01	Frais d'ouverture de dossier	Point d'entrée à prix ferme : avis de pré-qualification avant tout engagement	250 000 FCFA , payés d'avance, imputables sur la mission

Réserves sur cette matrice — à maintenir dans toute diffusion

Codes retirés. Les références STR-202, STR-203 et DEC-103 figuraient dans la version antérieure : elles sont introuvables dans le référentiel de codification et ont été retirées. Elles seront rétablies si elles sont confirmées.

Prix des domaines halieutique et forestier. Vingt-six des 112 prestations couvrent ces deux domaines. **Leurs prix sont dérivés par analogie** sur les domaines animal et végétal, sans mesure propre : ils sont identiques par construction, non parce qu'ils ont été observés. Aucun projet piscicole ou forestier ne doit être chiffré sans que cette réserve soit portée à la connaissance du prêteur.

Prestations nouvelles. Vingt prestations supplémentaires sont chiffrées mais leurs efforts ne sont pas encore validés par la Direction : elles ne sont pas offertes à ce jour.

5. Trois échéances de marché qui sont des risques de crédit

Cette section est nouvelle. Elle traite un angle mort de la version antérieure : **un emprunteur qui perd son débouché devient insolvable, quelle que soit la qualité de son outil de production**. Ces trois échéances pèsent aujourd'hui sur les portefeuilles agricoles camerounais.

Échéances réglementaires et exposition du prêteur

Échéance	Date	Qui est exposé	Effet sur le dossier
Règlement européen sur la déforestation	30 déc. 2026 (grandes et moyennes entreprises, et bois) 30 juin 2027 (micro et petites)	Cacao, café, caoutchouc, palmier à huile, bois — et leurs fournisseurs	Sans géolocalisation des parcelles ni déclaration de diligence, le débouché européen se ferme . La Commission a publié un paquet de simplification le 4 mai 2026 et indiqué qu'il n'y aurait pas de troisième report .
Carton rouge de l'Union européenne sur la pêche illicite	Depuis le 5 janv. 2023 , toujours en vigueur	Produits de la pêche camerounais	Les États membres refusent les produits même avec certificat de capture validé. Aucun plan d'affaires halieutique ne doit reposer sur un chiffre d'affaires d'export vers l'Union .
Restrictions sur l'export de grumes	Arrêté du 28 avr. 2026 ; interdiction totale annoncée au 1 ^{er} janv. 2028	Filière bois	91 essences interdites à l'export en grumes, contre 76 auparavant. Un modèle économique fondé sur l'export de grumes n'a pas de maturité de crédit au-delà de 2027.

La règle de structuration qui en découle

Pour la conformité au règlement européen, **l'obligation pèse sur l'opérateur qui met le produit sur le marché de l'Union**, pas sur le producteur. Un financement de mise en conformité doit donc être adossé à l'acteur qui porte l'obligation et la trésorerie — en général l'exportateur ou le transformateur, jamais le planteur. **Structurer l'inverse, c'est financer quelqu'un qui n'a pas l'obligation, donc pas l'incitation**.

6. Engagements et limites

6.1 Ce que XP-NOVA s'engage à faire

- **Remettre des modèles financiers ouverts.** Aucun classeur n'est livré verrouillé : hypothèses, formules et liaisons restent vérifiables par l'analyste.
- **Faire auditer chaque dossier par un contrôleur distinct de son auteur**, et remettre l'avis y compris lorsqu'il est défavorable.
- **Dater et sourcer** toute donnée de marché ; signaler expressément ce qui est estimé, et ce qui ne l'est pas.
- **Vérifier à chaque mission** que les guichets de financement cités sont ouverts.
- **Porter à la connaissance du prêteur** les réserves du § 4 lorsqu'elles s'appliquent au dossier présenté.

6.2 Ce que XP-NOVA ne garantit pas

Limite de responsabilité — à lire avant toute mise en relation

XP-NOVA prépare un dossier à la bancabilité. Le bureau ne garantit ni l'obtention du financement, ni les conditions auxquelles il serait accordé, ni le résultat commercial du projet financé. Sa responsabilité s'arrête à la **livraison du livrable** décrit dans la mission, conformément aux règles de l'art et dans le délai convenu.

XP-NOVA n'est ni intermédiaire en opérations de banque, ni courtier, ni apporteur d'affaires rémunéré par le prêteur : **il est rémunéré par le promoteur, pour un travail d'ingénierie.** Aucune commission n'est perçue sur un financement obtenu.

6.3 Ce que le bureau ne peut pas encore démontrer

Par souci d'exactitude devant un comité de crédit : **aucune mission n'est close et citable à ce jour sur les domaines halieutique et forestier**, et les cotations de risque de ces deux familles relèvent d'une appréciation d'ingénierie, non de statistiques de sinistralité — il n'en existe pas au Cameroun. Ce que XP-NOVA présente est une méthode et un référentiel, pas un historique de performance. Les premières missions closes viendront le compléter.

7. Gouvernance et règles de contrôle

Les quatre règles de gouvernance opposables

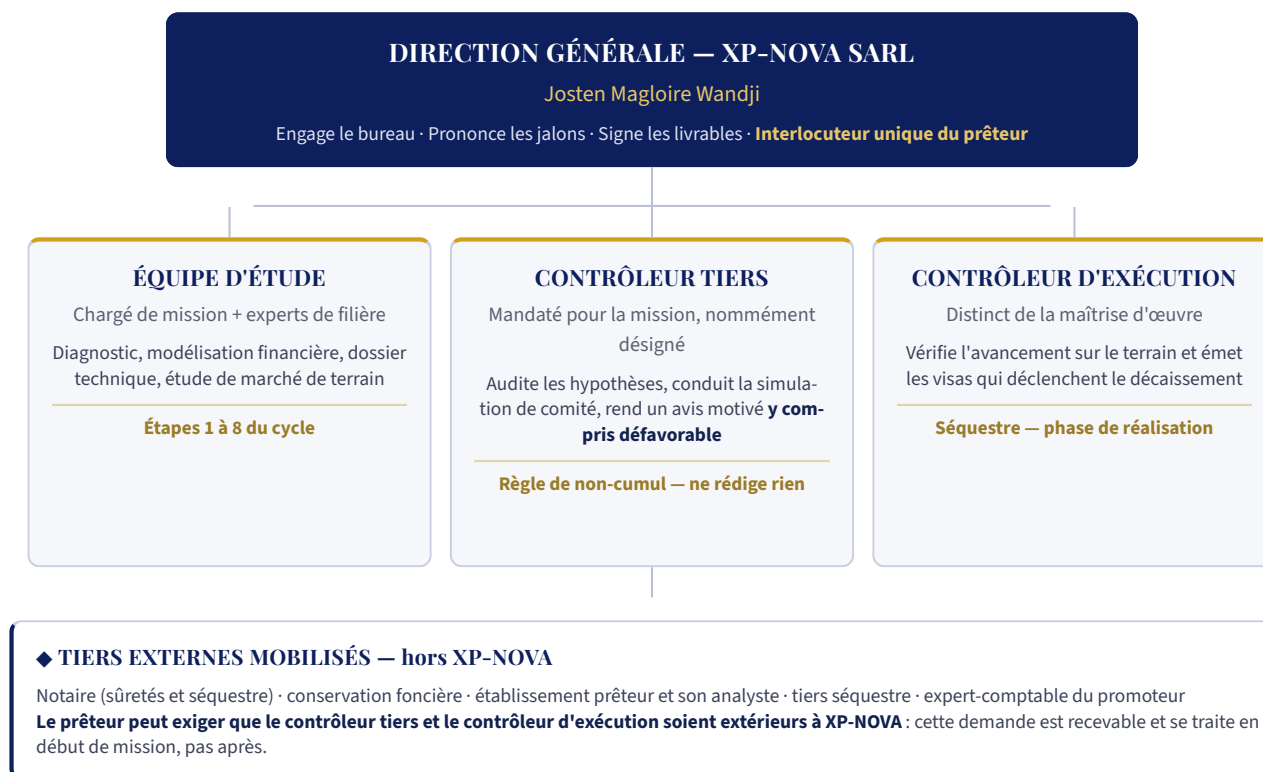
Règle	Contenu	Comment le prêteur la vérifie
Non-cumul	L'auteur de l'étude n'en est jamais le contrôleur. Le contrôleur est mandaté pour la mission et nommé désigné.	Le rapport de revue porte le nom et la qualité du contrôleur
Transparence des formules	Aucun modèle financier remis verrouillé.	Ouvrir le classeur et modifier une hypothèse
Traçabilité des sources	Toute donnée externe porte sa source et sa date de consultation ; ce qui n'a pas pu être vérifié est écrit comme tel.	Section « sources » de chaque livrable
Séparation du visa d'exécution	Le visa de décaissement n'est pas émis par celui qui a réalisé l'ouvrage.	Clause à inscrire dans la convention de séquestre

Sur les référentiels invoqués — formulation rectifiée

Les livrables de XP-NOVA s'**inspirent** de cadres méthodologiques reconnus : les principes de gestion des risques de la norme **ISO 31000**, les pratiques contractuelles de la **FIDIC** pour la conduite de travaux, et le droit des affaires **OHADA** pour les sûretés et les conventions. **Il ne s'agit pas d'une conformité certifiée**, et le bureau ne revendique aucune certification à ce titre. La mention « PMP » a été retirée : c'est une certification individuelle de chef de projet, non une norme applicable à un livrable.

8. Organisation de la mission

Le prêteur doit savoir qui fait quoi, et surtout **qui contrôle qui**. L'organisation ci-dessous est celle que XP-NOVA met en place sur chaque dossier présenté à un financement.



8.1 Le point de vigilance que le prêteur doit connaître

Dimensionnement actuel du bureau

XP-NOVA est une structure à effectif restreint qui fonctionne avec un **panel de sous-traitants qualifiés** mobilisés à la mission — agronomie et pédologie, zootechnie, génie des procédés et froid, finance, juridique et foncier, géomatique. C'est un choix de modèle, et il a une conséquence que le prêteur doit connaître : **la capacité de traitement simultané est limitée** et se vérifie au moment de l'engagement, dossier par dossier. Un plan de charge est communiqué sur demande. Mieux vaut l'écrire que de le laisser découvrir.

9. Points restés à vérifier

Par cohérence avec la règle de traçabilité du § 7, voici ce que cette note **n'a pas pu établir**. Ces points ne sont pas dissimulés dans une note de bas de page : ils sont ici.

- **Le guichet agricole de la banque des PME et les réseaux coopératifs d'épargne et de crédit n'ont pas été vérifiés à leur source** pour cette version : leur existence est attestée par la presse économique, leurs conditions d'accès actuelles ne le sont pas. À confirmer avant toute orientation d'un promoteur.
- **Les modalités opérationnelles du fonds de garantie agricole** — critères d'éligibilité, banques effectivement conventionnées, délai d'instruction — **n'ont pas été vérifiées**. Le décret de création et la structure des guichets le sont.
- **La structure d'échéancier des crédits agricoles camerounais** n'est documentée par aucune statistique publique : le « piège des 90 jours » reste un constat de terrain.
- **La part du crédit bancaire allouée au secteur agricole n'est pas publiée**. L'écart entre petites et grandes entreprises est utilisé comme indicateur indirect, et présenté comme tel.
- **Le texte de la lettre-circulaire foncière du 20 février 2026 n'a pas été consulté** dans sa version officielle : l'information provient de deux relais concordants.
- **Les cotations de risque des domaines halieutique et forestier** relèvent de l'appréciation d'ingénierie : aucune statistique de sinistralité aquacole ou forestière camerounaise n'existe.

Pourquoi cette section figure dans un document commercial

Un comité de crédit passe sa journée à chercher ce qu'on ne lui a pas dit. Lui donner d'emblée la liste de ce qui n'est pas établi coûte peu et vaut davantage que trois pages d'affirmations : c'est le même principe qui gouverne les modèles financiers remis ouverts.

10. Conclusion et modalités de mise en relation

Le financement de l'agriculture camerounaise ne bute pas principalement sur le coût du crédit — à 9,03 %, le Cameroun affiche les taux les plus bas de la zone. Il bute sur la **rareté** du crédit, sur la **sélectivité** qui en découle, et sur l'**inadéquation entre la structure des financements proposés et les cycles biologiques réels**.

Trois dispositifs ouverts depuis 2023 déplacent cette équation : un fonds de garantie agricole offrant une **couverture partielle à 50 %**, un dispositif doté de **14 milliards FCFA** lancé le 16 septembre 2026 pour le segment situé entre la microfinance et le crédit bancaire, et une voie foncière intermédiaire ouverte le 1^{er} avril 2026. **Ce qui manque n'est plus seulement la ressource : c'est le dossier capable de la capter.**

C'est le travail de XP-NOVA : transformer un projet en dossier instruisable, avec des hypothèses auditées par un tiers, des sûretés opposables, un décaissement conditionné à des jalons vérifiés et un échéancier calé sur le cycle réel. **Rien de plus : le bureau ne garantit pas l'octroi, et ne perçoit aucune commission sur un financement obtenu.**

10.1 Ce que XP-NOVA propose aux établissements financiers

1. **Un entretien de calibrage** : quels éléments manquent le plus souvent dans les dossiers que vous recevez, et comment les intégrer en amont de nos livrables.
2. **Une convention-cadre de référencement**, sans exclusivité ni rémunération croisée, décrivant le format de dossier attendu et les modalités de saisine.
3. **La remise d'un dossier témoin** — modèle financier ouvert, rapport de revue indépendante, projet de convention de séquestre — pour que vos analystes jugent sur pièces plutôt que sur déclaration.

Une précision de posture

XP-NOVA ne demande aux établissements financiers **ni engagement, ni apport d'affaires, ni exclusivité**. L'objet de cette prise de contact est que les dossiers issus du bureau vous fassent gagner du temps d'instruction. Si tel n'est pas le cas, dites-le : c'est cette information qui a de la valeur.

§ Sources et références

- « **Cemac : le Cameroun reste roi du crédit à fin mars 2026** » ; Investir au Cameroun, d'après la BEAC ; 16 juin 2026. Existence vérifiée : oui, consultée le 20/09/2026. Fiabilité : moyenne à élevée — presse spécialisée citant la banque centrale. Retenu : crédits nouveaux 1 337,3 Md FCFA au T1 2026 (-28,24 % sur un an), taux moyen 9,03 % (+77 points de base), moyenne CEMAC 12,38 %, Gabon 21,51 %, Guinée équatoriale 17,44 %.
- « **Banques : les PME captent trois fois moins de crédits au Cameroun que les grandes entreprises** » ; Investir au Cameroun, d'après la BEAC ; 21 mars 2025. Existence vérifiée : oui. Fiabilité : moyenne — données arrêtées à septembre 2024, utilisées comme indicateur indirect, aucune statistique publique ne donnant la part du crédit allouée à l'agriculture.
- « **Activités agropastorales : le Cameroun crée un fonds de garantie après le projet mort-né de la banque agricole** » ; Investir au Cameroun ; consultée le 23/09/2026. Existence vérifiée : oui. Fiabilité : moyenne à élevée. Retenu : fonds 2FC-CVAEP créé par décret du Premier ministre du 22 mars 2023, deux compartiments, garantie partielle à 50 % et refinancement des EMF, ressources issues de deux projets État-BAD de 75 et 65 Md FCFA ; suspension en 2018 du projet de banque agricole (CAFRUC) promis en 2011. **Modalités opérationnelles du fonds non vérifiées.**
- « **Le Cameroun dispose d'un nouveau levier pour le financement de l'agriculture durable** » ; ministère de l'Économie, de la Planification et de l'Aménagement du territoire (minepat.gov.cm) ; 21 septembre 2026. Existence vérifiée : oui, consultée le 23/09/2026. Fiabilité : élevée — source gouvernementale. Retenu : Investment Development & PSE Hub lancé le 16 septembre 2026 à Yaoundé, 24,57 M USD (~14 Md FCFA) de la Central African Forest Initiative, porté par IDH ; cible explicite : les entreprises « qui rencontrent des difficultés à franchir le seuil entre la microfinance et le crédit bancaire classique ».

- « **ACEFA — Renforcer la productivité du secteur agricole au Cameroun** » ; Agence française de développement (afd.fr) ; consultée le 23/09/2026. Existence vérifiée : oui. Fiabilité : élevée. Retenu : **programme ACHEVÉ, 14 juillet 2017 — 14 juillet 2023**, 95 M€ sur contrat de désendettement et de développement. C'est cette source qui a fait retirer ACEFA de la liste des guichets.
- **Réforme foncière — lettre-circulaire du ministre des Domaines, du Cadastre et des Affaires foncières du 20 février 2026, en vigueur au 1^{er} avril 2026 (ARDFC, AJPTER)** ; relayée par allAfrica (27/02/2026) et par la coopération allemande, programme ProPFR (17/03/2026). Existence vérifiée : oui pour les deux relais ; **texte officiel non consulté**. Fiabilité : moyenne — à confirmer avant usage contractuel.
- **Règlement (UE) sur la déforestation — calendrier et paquet de simplification** ; analyse du cabinet Hogan Lovells, 15 mai 2026, et position de la Commission européenne. Existence vérifiée : oui, consultée le 20/09/2026. Fiabilité : élevée. Retenu : 30 décembre 2026 et 30 juin 2027, paquet de simplification du 4 mai 2026, absence de troisième report.
- **Carton rouge de l'Union européenne sur la pêche illicite (5 janvier 2023, toujours en vigueur) ; arrêté du 28 avril 2026 portant à 91 le nombre d'essences interdites à l'export en grumes ; engagement régional d'interdiction totale au 1^{er} janvier 2028** ; faits établis lors de la cartographie des risques V5 de XP-NOVA. Existence vérifiée : oui. Fiabilité : élevée.
- **Référentiels internes XP-NOVA** — cahier des prestations v3.0 du 31/08/2026 (112 prestations, 4 phases et 13 étapes, 7 jalons) · cartographie intégrée des risques V5 (76 risques, 6 familles, 37 critiques) · grille tarifaire V6.1 du 10/09/2026, contrôle de non-régression à 0 écart · FOD-01 à 250 000 FCFA. Existence vérifiée : oui. Fiabilité : élevée pour les données contrôlées ; **réserve maintenue** sur les 26 prestations des domaines halieutique et forestier, dérivées par analogie et non mesurées, et sur les 20 prestations nouvelles dont les efforts ne sont pas validés.
- **Guichet agricole de la banque des PME et réseaux coopératifs d'épargne et de crédit — NON VÉRIFIÉS à leur source** pour cette version. Existence attestée par la presse économique ; conditions d'accès actuelles inconnues. À confirmer avant toute orientation d'un promoteur (§ 9).

Le Directeur Général,

Josten Magloire Wandji